

Communiqué de presse
4 février 2009

Feu d'artifice final au CSFPT

Sous la présidence de **Bernard Derosier**, député, président du Conseil général du Nord, la dernière séance du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale de la mandature 2002 – 2009, a donné l'exemple d'un dialogue social de qualité entre les partenaires sociaux, les employeurs territoriaux et le gouvernement.

Les deux projets de décrets, portant sur les conditions d'intégration de certains agents sur des **emplois spécifiques de catégorie A** et sur la **réforme du concours d'attaché territorial**, ont été adoptés à l'unanimité, après que le gouvernement ait accepté les amendements déposés.

Trois importants rapports réalisés en auto saisine par le CSFPT ont également été adoptés à l'unanimité (moins les abstentions de la CGT sur le deuxième et de la CGT et la CGC sur le troisième) :

- «**Quels cadres dirigeants pour relever les défis de la République décentralisée ?**», rapporteur : Philippe Laurent, maire de Sceaux ;
- «**Rapport sur la filière sportive**», présenté par les présidents des formations spécialisées 2 et 3, Isabelle Belotti (FO) et Jean-Claude Lenay (CFDT) ;
- «**Rapport sur la filière sapeurs-pompiers**», rapporteur : Jean-Claude Lenay (CFDT).

Celui sur les **cadres dirigeants** des collectivités locales, réalisé à l'initiative du collège employeur, s'attache aux fonctions de direction et décline trois grandes orientations, des propositions et réflexions, qui seront suivies, précisées et approfondies lors du prochain mandat.

Le rapport sur la **filière sportive** réalisé en concertation avec la DGCL, révisé l'ensemble des cadres d'emplois de la filière, tant pour les aspects statutaires que sur les modalités d'organisation des concours.

Le rapport sur les **sapeurs-pompiers professionnels**, fruit d'un travail de 20 mois, a débouché sur un compromis. Concernant toutes les catégories, il s'attache à faire des propositions statutaires en adéquation avec les missions et les métiers exercés par les agents et à inscrire ces professionnels pleinement dans le droit commun de la fonction publique territoriale.

Les membres du CSFPT ont souligné la difficulté, la durée, la recherche de compromis que représentent ces rapports élaborés dans le respect du paritarisme, qui portent sur des catégories d'agents ayant de fortes particularités et qui sont aussi animées par de nombreuses associations professionnelles.

Enfin, **un vœu** a été adopté à l'unanimité (ci-joint) en vue d'améliorer le déroulement et la publication des résultats des **élections professionnelles dans la FPT**, suite aux dysfonctionnements constatés lors du récent scrutin.

Le président Derosier a remercié l'ensemble des membres du CSFPT pour leur contribution durant cette mandature et constaté que **le CSFPT aura été «marqué par un changement de régime»**, avec la constitution d'une équipe d'expertise autonome chargée de suivre les travaux des formations spécialisées et d'élaborer des propositions en auto saisine.

Avec ces trois derniers rapports, au total 21 ont été élaborés et voté par le CSFPT depuis 2003. Ils sont (ou seront dans quelques jours pour les derniers) tous en ligne sur le site www.csfpt.org (rubrique les travaux du CSFPT, puis les documents établis par le CSFPT).

A l'issue de cette séance plénière, une nouvelle **réunion du collège employeur** s'est tenue à la demande du gouvernement. Elle a principalement porté sur les modalités de prise en charge des frais de transport domicile-travail hors région parisienne dans la FPT et sur l'adaptation de l'indemnité de départ volontaire des agents de l'Etat aux agents publics territoriaux.

A l'heure où un projet de loi envisage de limiter fortement le dialogue social paritaire au sein de la FPT, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale a fait le 4 février 2009 la démonstration de son efficacité et de son imagination au service des employeurs et des agents des collectivités territoriales.

Pour la première fois, une séance plénière s'est conclue par les applaudissements de l'assistance... (à l'exception des fonctionnaires soumis à l'obligation de réserve bien sûr), comme à la fin d'un feu d'artifice !

La prochaine séance se tiendra fin mars, elle sera consacrée à **l'installation du nouveau CSFPT et à l'élection de son président.**



Vœu du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale

Séance du 4 février 2009

Elections professionnelles dans la fonction publique territoriale

Après avoir constaté l'importance des délais de publication des résultats des élections professionnelles dans la fonction publique territoriale des 6 novembre et 11 décembre 2008,

Après avoir observé des dysfonctionnements lors du déroulement des opérations de vote, et au moment du récolement des résultats,

Après avoir noté que le projet de loi relatif à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique prévoit l'organisation des élections professionnelles le même jour pour les agents de l'Etat, des collectivités locales et des hôpitaux,

Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale demande au gouvernement de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que le prochain renouvellement ne souffre pas des manquements constatés cette année permettant ainsi que la publication des résultats des élections professionnelles dans la fonction publique territoriale intervienne dans les mêmes délais qu'à l'Etat et dans la fonction publique hospitalière.